

Séance du 4 juillet à 19 heures

Le quatre juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Francoulès, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (39)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. FOURNIER Christian (Crayssac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. LEFEBVRE Jean-Yves (Mongesty).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (29)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. PEYRUS), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. SAN JUAN Alain (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. TESTA Francesco (Cahors – procuration donnée à Mme MARTY), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. DUJOL), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors – procuration donnée à Mme BOYER), Mme LOOCK Martine (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 12

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-13_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction Mobilités

Objet : Rapport annuel 2018 du délégataire des transports publics urbains

L'assemblée prend acte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 juillet 2019

Rapporteur : Romuald MOLINIE

Direction Mobilités

Objet : Rapport annuel 2018 du délégataire des transports publics urbains

Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 1^{er} juillet 2013, le Communauté d'agglomération du Grand Cahors a engagé une délégation de service public de transports urbains d'affermage pour une durée de six ans (1^{er} juillet 2013 - 30 juin 2019). Les biens sont investis par le Grand Cahors (délégant) et sont mis à disposition du délégataire.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, tout délégataire de service public doit produire chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport annuel d'activité. Ce document retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et comprend une analyse de la qualité de service.

L'article L.1411.3 prévoit par ailleurs la présentation au Conseil communautaire de ce rapport annuel afin qu'il en prenne acte.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 rédigé par l'entreprise Verdié, délégataire du service public de transports urbains, ci-annexé.

L'assemblée prend acte

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VASSOUZE-FAURE